

## 7.5 Dépenses d'éducation

En 2021, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est estimée à 168,8 milliards d'euros, après 160,5 milliards en 2020 (en euros courants), soit une hausse de 5,2 %, la plus marquée depuis 1992 ► **figure 1**. Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) recule toutefois légèrement (6,8 %, après 6,9 % en 2020), en raison du rebond du PIB en 2021 à la suite de la reprise de l'activité économique ► **figure 2**.

Le **financement initial de la DIE** est majoritairement assuré par l'État (57,1 %, après un pic à 58,6 % en 2020 dû aux mesures publiques de soutien face à l'épidémie) du fait de sa prépondérance dans la rémunération des enseignants et du versement des bourses d'études. En 2021, faisant suite à la priorité donnée au primaire depuis la rentrée 2017, les dépenses de l'État pour le premier degré s'accroissent en euros courants de 3,1 %. Dans l'enseignement supérieur, les moyens apportés par l'État augmentent de 2,1 % en euros courants, notamment du fait du maintien de dispositifs de crise (comme la majoration des bourses) et de la création de places dans les filières sous tension, en lien avec la loi Orientation et réussite des étudiants.

En 2021, les collectivités territoriales participent à hauteur de 23,0 % à la DIE. Elles restent le second contributeur, malgré le transfert en 2020 du financement de l'apprentissage des régions vers les organismes professionnels. Cette réforme se traduit par un essor du nombre d'apprentis et une participation accrue des entreprises à la DIE (9,4 %, après 8,7 % en 2020). La contribution des ménages se rapproche du niveau d'avant-crise (7,5 %, après 6,6 % en 2020 et 7,9 % en 2019),

les moindres dépenses en 2020 étant dues aux fermetures des écoles et établissements ainsi qu'à la suspension de la plupart des sorties scolaires.

Enfin, les autres administrations publiques financent 3,1 % de la DIE, une participation en recul de 0,4 point par rapport à 2020 où elles avaient été très sollicitées, notamment avec la majoration exceptionnelle de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales.

La dépense moyenne par élève ou étudiant atteint 9 360 euros en 2021. Elle croît avec le niveau de formation, de 7 440 euros dans le premier degré à 11 630 euros pour un étudiant dans le supérieur ► **figure 3**. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, principalement dû à un taux d'encadrement renforcé par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Sur le long terme, la dépense moyenne par élève augmente, tous niveaux confondus (+ 1,5 % par an depuis 1980 en euros constants). Dans le premier degré, la hausse est de 1,9 % par an en moyenne, reflétant notamment la hausse du taux d'encadrement et la création du corps des professeurs des écoles. Dans le second degré, la dépense par élève augmente de 1,2 % par an depuis 1980, en particulier du fait de la revalorisation du statut des enseignants. Dans le supérieur, la dépense par étudiant ne croît que de 0,6 % par an depuis 1980, les effectifs augmentant plus vite que les moyens. La dépense moyenne par élève ou étudiant n'augmente plus depuis 2009, à l'exception du premier degré. ●

### ► Définitions

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

**Financement initial de la DIE** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2022.
- *L'état de l'école*, Depp, édition 2022.
- « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'information* n° 21.21, Depp, mai 2021.
- « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB », *Note d'information* n° 21.38, Depp, novembre 2021.

## ► 1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2015	2020	2021p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>							
DIE en valeur (en milliards d'euros courants)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	160,5	168,8
DIE en euros constants <sup>1</sup> (en milliards d'euros 2021)	82,2	107,4	145,3	157,0	158,9	162,7	168,8
<b>Dépense moyenne par élève</b>							
Dépense moyenne par élève (en euros courants)	1 810	4 130	6 250	8 070	8 410	8 980	9 360
Dépense moyenne par élève (en euros 2021 <sup>1</sup> )	5 050	6 310	8 390	9 090	9 050	9 100	9 360
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>							
État, dont :	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	58,6	57,1
MENJ-MESR <sup>2</sup>	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	55,0	53,6
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	22,6	23,0
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	3,5	3,1
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,7	9,4
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	6,6	7,5

p : données provisoires.

**1** Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

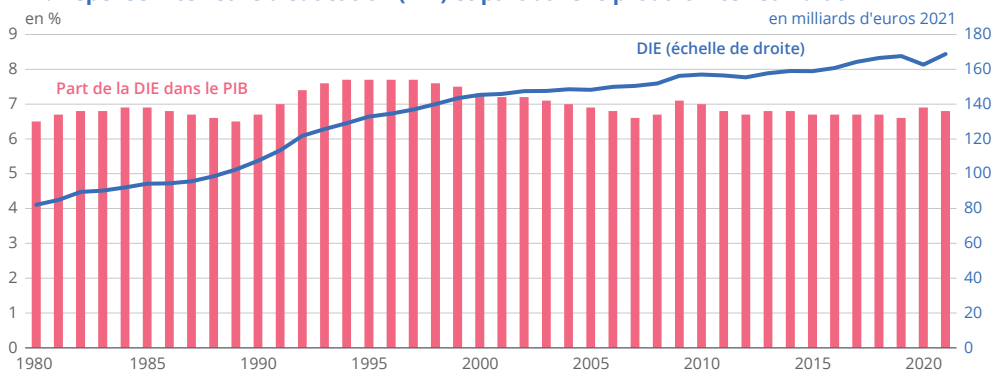
**2** MENJ-MESR : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Lecture :** en 2021, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 9 360 euros en moyenne par élève.

**Champ :** France.

**Source :** Depp, compte de l'éducation.

## ► 2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



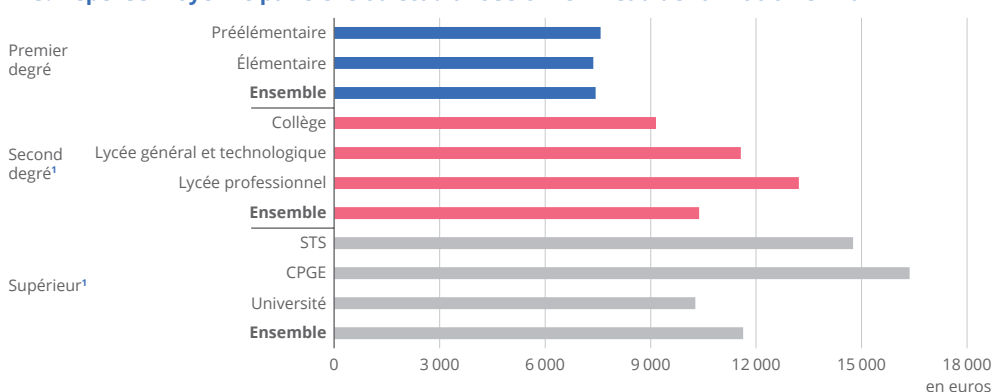
**Note :** les données 2021 sont provisoires.

**Lecture :** en 2021, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros, ce qui représente 6,8 % du PIB.

**Champ :** France.

**Source :** Depp, compte de l'éducation.

## ► 3. Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2021



**1** Y compris apprentissage.

**Note :** les données 2021 sont provisoires.

**Lecture :** en 2021, au collège, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 9 150 euros en moyenne par élève.

**Champ :** France.

**Source :** Depp, compte de l'éducation.